

Feu vert de Bruxelles pour financer des arrêts temporaires

La France a indiqué jeudi avoir obtenu le feu vert de la Commission européenne pour que soient financés des arrêts temporaires des activités de pêche, alors que de nombreux équipages sont à quai à cause de l'épidémie de Covid-19.

La Commission « reprend les demandes formulées par la France qui portaient, notamment, sur la possibilité de mettre en œuvre le dispositif de soutien à l'arrêt temporaire des navires, la réactivation du dispositif d'aide au stockage, qui avait été suspendu depuis fin 2018, ainsi que l'activation des mesures de soutien aux entreprises aquacoles, l'ensemble des mesures étant soumises à l'assouplissement du cadre de gestion du Feamp » (Fonds européen aux affaires maritimes et la pêche), a annoncé le ministère français de l'Agriculture dans un communiqué.

« Cette proposition doit maintenant être soumise et adoptée dans les meilleurs délais par le Conseil et par le Parlement européen », a souligné le ministère. Les pêcheurs ont exprimé leur « satisfaction d'avoir enfin des mesures pour répondre aux conséquences du Covid-19 », par la voix du Comité national des pêches, qui a également diffusé un communiqué.

Ils ont en revanche exprimé leur « regret de ne pas avoir un instrument financier déconnecté du Feamp pour soutenir une filière malmenée depuis trois semaines, en plus des outils que l'État français met à disposition ». Selon eux, la proposition de la Commission prévoit une part prise en charge par l'Union européenne revue à la hausse (passage de 50 % à 75 %) et un « mécanisme rétroactif au 1er février tout en le prolongeant au-delà des 6 mois habituellement de mise (les arrêts seraient couverts jusqu'au 31 décembre en cas de besoin) ».

Le président du comité national des pêches, Gérard Romiti, souhaite « que les discussions techniques de mise en œuvre de ces dispositifs aboutissent avant le début de la semaine prochaine, de manière à permettre l'organisation et la pérennité de tous les acteurs ».

Les pêcheurs français négocient par ailleurs avec le ministère du travail la possibilité d'avoir recours au chômage partiel. L'idée serait





que le chômage partiel finance les équipages et que les arrêts temporaires financent les entreprises, en espérant que les deux dispositifs soient compatibles.

La fermeture des restaurants a privé la pêche française de 50 % de la consommation intérieure en France, et provoqué une chute des cours qui a amené une immense majorité des équipages à rester à quai.

Lien article :

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/feu-vert-de-bruxelles-pour-financer-des-arrets-temporaires/>

